



URPS

Infirmiers libéraux

Pays de la Loire

GUIDE DU TUTORAT DES ÉTUDIANTS INFIRMIERS

A destination des infirmiers libéraux
des Pays de la Loire



Avec le soutien de

Sommaire

Introduction générale	3
1. Contexte de stage en soins infirmiers	4
Responsabilités	4
Droit du travail	4
Les préalables à l'accueil de stagiaires	5
Les différentes étapes d'un stage	5
2. Documents cadres du lieu de stage	5
La charte d'encadement	6
Le livret d'accueil	9
3. Accompagner la réflexivité	13
Annexe	14
Curriculum de formation en soins infirmiers	

Introduction générale

L'encadrement des Étudiants en Soins Infirmiers (ESI) par les infirmiers libéraux est un enjeu majeur pour l'avenir de l'exercice libéral de la profession. L'effectif des infirmiers libéraux est en constante augmentation, +4,6% entre 2014 et 2019 en Pays de la Loire¹, et bien en dessus de la moyenne française qui est de +3.8%. Afin que les futurs professionnels acquièrent un savoir expérientiel de l'exercice en libéral et ainsi envisager au mieux leur orientation professionnelle, la réalisation de stage avec un encadrement professionnel des infirmiers libéraux est essentielle.

Aussi, l'URPS des Infirmiers Libéraux, soutenue par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, porte un projet d'accompagnement des infirmiers libéraux dans le tutorat des ESI.

Ce projet a permis la réalisation de formation en 2015-2016, la conduite d'une enquête auprès des IDELs des Pays de la Loire et des ESI en 2019 et permet à ce jour l'élaboration de ce guide.



Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers.

« Art. R. 4312-36. – L'infirmier chargé de toute fonction de coordination ou d'encadrement veille à la bonne exécution des actes accomplis par les personnes dont il coordonne ou encadre l'activité, qu'il s'agisse d'infirmiers, d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture, d'aides médico-psychologiques, d'étudiants en soins infirmiers ou de toute autre personne placée sous sa responsabilité. »

« Il est responsable des actes qu'il assure avec la collaboration des professionnels qu'il encadre. »

« Il veille à la compétence des personnes qui lui apportent leur concours. »

¹ ORS Pays de la Loire, Démographie des infirmiers en Pays de la Loire #18 – Juillet 2020

1 Contexte de stage en soins infirmiers

Responsabilités

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) est responsable de l'étudiant et du caractère qualifiant du stage. La structure d'accueil est garante de l'organisation du stage. Une convention de stage tripartite (IFSI, IDEL et ESI) est signée en ce sens avec l'IFSI précisant les modalités et les règles à respecter.

Les IFSI souscrivent une assurance couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile des étudiants, conformément à l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Néanmoins l'infirmier doit avoir une couverture assurantielle adéquate :

- Assurance voiture : mention « tournée régulière »,
- Assurance responsabilité civile professionnelle,
→ Déclarer à ses assureurs qu'il prend un étudiant en soins infirmiers en stage.

En effet, en cas d'erreur médicale, lorsque l'étudiant agit sous la responsabilité d'un Infirmier Diplômé d'Etat, la responsabilité de ce dernier peut être engagée (défaut d'évaluation de la capacité de l'étudiant, défaut de surveillance). L'infirmier doit donc toujours être présent avec l'étudiant auprès des patients.



Ne pas laisser conduire l'étudiant lors de tournées

Ne pas laisser l'étudiant seul lors de tournées

Ne pas laisser l'étudiant seul chez le patient

Droit du travail

Le stagiaire est soumis au droit du travail en tant qu'étudiant en soins infirmiers.

L'IFSI est dans l'obligation de l'appliquer et peut être poursuivi juridiquement en cas d'accident.

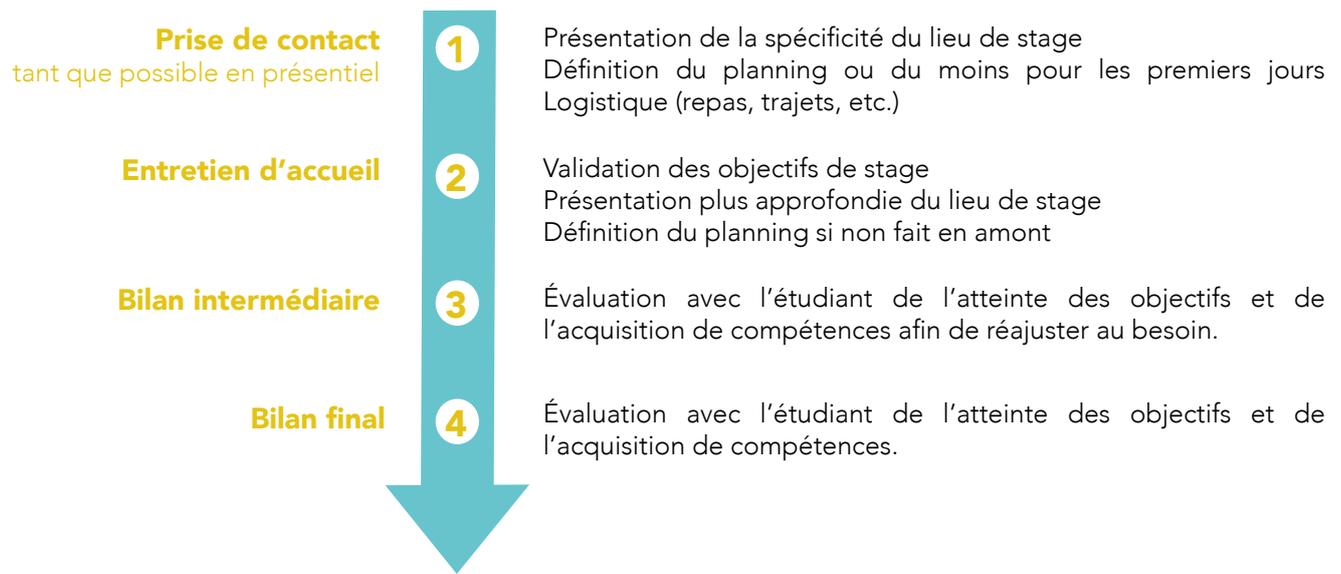
Ci-dessous vous trouverez quelques repères concernant le droit du travail :

- 35h par semaine (possibilité de réguler sur plusieurs semaines sans jamais dépasser 48h dans une semaine) ;
- 12h par jour maximum ;
- Droit aux jours fériés ;
- Temps de pause : Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que le salarié bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes ;
- Repos de 11h entre deux journées de travail ;
- 2 jours de repos par semaine dont 2, au moins, consécutifs par quinzaine et incluant le dimanche ;
- Respect du planning, celui-ci cadrant les plages horaires sur lesquelles l'infirmier est responsable du stagiaire ;
- Pas de travail en stage le week-end précédant le retour à l'IFSI.

Les préalables à l'accueil de stagiaires

Avant l'accueil d'étudiants en soins infirmiers, le cabinet se doit d'élaborer avec l'IFSI une charte d'encadrement et un livret d'accueil (cf. 2.2). Ce livret sera transmis aux étudiants orientés vers votre structure et lui permettra de préparer leur stage.

Les différentes étapes d'un stage



2 Documents cadres du lieu de stage

La charte d'encadrement

Cf. trame page 6

La charte d'engagement est établie entre le lieu d'accueil et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers partenaires. Ce document formalise les engagements des deux parties à l'égard de la formation clinique des étudiants infirmiers en stage. Il constitue un support fondateur, document obligatoire à élaborer pour les stages qualifiants. Cette charte doit faire l'objet d'une évaluation régulière, permettant ainsi une réactualisation en fonction de l'évolution des missions du lieu d'accueil et/ou des objectifs de formation clinique des étudiants.

Le livret d'accueil

Cf. trame page 8.

Ce livret est composé de plusieurs fiches. Il est partagé avec l'IFSI et est donné aux ESI lors de la première rencontre. Il permet à l'étudiant d'appréhender au mieux son stage notamment en identifiant les actes et activités qu'il pourra réaliser et compétences qu'il pourra y développer.

Charte d'encadrement des étudiants en soins infirmiers

Engagement des deux parties et responsabilités des acteurs du lieu d'accueil

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, et bénéficie d'un tuteur (Penser à bien spécifier si ces fonctions sont occupées par une ou plusieurs personnes)

- Mr/Mme _____, ci après dénomé.e Maître de stage
- Mr/Mme _____, ci après dénomé.e Tuteur
- Mr/Mme _____, ci après dénomé.e Professionnel.s de proximité

La structure d'accueil

La structure d'accueil identifie un maître de stage, tuteur et professionnel de proximité. Dans le cadre de l'exercice libéral, la fonction peut être assurée par la même personne.

Le maître de stage

Infirmier Diplômé d'Etat exerçant des fonctions d'encadrement, il est responsable de l'organisation du stage :

- Assure la démarche d'accueil et le suivi du présentisme ;
- Met en place les moyens nécessaires à l'encadrement : nomme un professionnel de proximité au quotidien en fonction du planning du cabinet et des objectifs de l'étudiant ;
- Est garant de la qualité de l'encadrement ;
- Assure les relations avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ;
- Règle les questions en cas de litige, et sollicite le formateur référent de stage.

Pour résumé, le maître de stage est le garant de la qualité de l'encadrement.

Le tuteur

Infirmier Diplômé d'Etat expérimenté, il représente la fonction pédagogique du stage : supervision des objectifs, mise à disposition de moyens pour favoriser les apprentissages. Également, il/elle :

- accompagne les stagiaires et évalue leur progression à partir des rencontres avec les professionnels de proximité. Il fixe des entretiens de suivi ;
- facilite l'accès aux différents moyens de formations proposés techniques et humains : mise à disposition de documents, rencontre avec des personnes ressources ;
- prévoit des temps d'échange autour des problématiques rencontrées pendant le stage : partage d'expériences à partir de situations ou de questionnements professionnels ;

- assure des relations spécifiques avec le formateur référent du stage assurant le suivi pédagogique de l'étudiant (portfolio²) ;
- propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits et sollicite le formateur référent de stage³ ;
- formalise sur le portfolio l'acquisition des compétences, la réalisation des actes ou activités ;
- réalise le bilan en présence de l'étudiant ;
- construit le parcours de stage en lien avec le formateur référent et le maître de stage avec le cas échéant des possibilités le suivi de patients spécifiques.

Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers mènent une réflexion avec chaque établissement accueillant des étudiants pour définir comment les tuteurs sont désignés.

Les professionnels de proximité

Les autres infirmiers libéraux du cabinet, peuvent aussi être responsable de l'encadrement direct. Ils sont désignés en début de stage par le maître de stage, qui prend en compte leurs disponibilités et les objectifs pédagogiques que doit atteindre le stagiaire. Ils :

- aident l'étudiant dans l'acquisition des compétences ;
- accompagnent dans l'apprentissage des gestes professionnels lors des soins infirmiers, suscitent la réflexion et encouragent l'étudiant dans ses recherches ;
- entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur par rapport à la progression de l'étudiant.

L'étudiant

Il est acteur et responsable de sa formation. Il :

- prend contact avec le maître de stage pour s'informer des spécificités du cabinet en lien avec le livret d'accueil ;
- s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage ;
- formule des objectifs en cohérence avec le livret d'accueil et son niveau d'acquisition figurant dans le portfolio (qu'il présente, complète et fait valider par le tuteur) ;
- intègre une démarche constructive d'apprentissage : se donne les moyens d'acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition dans le cabinet ;
- adopte un comportement responsable, attentif aux personnes et aux biens, respectueux de la réglementation en vigueur et du code de déontologie (lorsqu'il sera formalisé).

²Le portfolio est un dossier personnalisé qui rassemble les travaux de l'étudiant, qui témoigne de l'évolution de son travail et rend compte de la progression de ses compétences acquises.

³« En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur ou le maître de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission d'attribution des crédits de formation » article 30 arrêté du 31/07/2009 modifié par l'arrêté du 13/12/18

L'institut de formation en soins infirmiers

Il s'engage à identifier un référent de stage et à élaborer, avec le cabinet, les modalités de désignation des tuteurs.

Le référent de stage

Formateur de l'IFSI, il s'engage à maintenir des relations régulières avec le lieu d'accueil. Il est également le premier interlocuteur en cas de conflit. Il :

- Partage avec le maître de stage, les spécificités du cabinet, et les éléments théoriques et pratiques que peut y acquérir le stagiaire ;
- Peut aider le cabinet à élaborer la charte d'encadrement et le livret d'accueil du terrain de stage ;
- Est l'interlocuteur privilégié du lieu d'accueil ;
- Fait le lien entre l'IFSI et le tuteur, référent du suivi pédagogique de l'étudiant ;
- Aide pour l'évaluation des ressources du cabinet accueillant ;
- A accès aux lieux de stage et peut être sollicité pour l'encadrement des étudiants (la pratique d'actes professionnels est exclue du champ de cet encadrement) ;
- Peut organiser des temps de regroupement au cours du stage sur le lieu de stage, à son initiative ou à la demande de l'étudiant ou celle du tuteur de stage (analyse réflexive...).

Signature des parties

Fait à _____, le ____ / ____ / _____,

Pour le cabinet,

Nom _____, prénom _____,

L'Institut de Formation,

Nom _____, prénom _____,

Livret d'accueil des ESI du cabinet

Coordonnées du cabinet

Adresse complète : _____

CP : _____

Ville : _____

Téléphone professionnel : _____

Les professionnels du cabinet

Nom

Prénom

Remarque

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Organisation du cabinet (horaires, roulement des infirmiers libéraux, ...)

Spécificités logistiques (repas, trajets, tenue, etc.)

Modalités d'encadrement

Nom du maitre de stage : _____

Nom du tuteur : _____

Date de l'entretien d'accueil : _____

Date de l'entretien de mi-parcours : _____

Date d'évaluation de fin de stage : _____

Activités de soins principales du cabinet

- Soins d'hygiène et de confort
- Prélèvements veineux
- Examen clinique d'un patient dont mesure des paramètres vitaux
- Prélèvements capillaires
- Entretien d'aide, entretien thérapeutique
- Injections parentérales avec calcul de dosage
- Perfusions périphériques avec calcul de dosage
- Pansements simples, ablation fils, agrafes
- Pansements complexes/drainages
- Pose d'oxygénothérapie, d'aérosols
- Administration de thérapeutiques médicamenteuses
- Utilisation de seringues auto-pulsées
- Pose et surveillance d'alimentation
- Pose et surveillance de sonde urinaire
- Soins de trachéotomie, aspiration bronchique
- Injections dans des chambres

Activités autres que les soins

- Prise de rendez-vous, organisation de tournées
- Gestion administrative du cabinet et cotation
- Rencontre avec des partenaires (réseaux filières) :

- Autres : _____

Les UE (Unité d'Enseignement) pouvant être travaillées dans le cabinet

(cocher la case)

Sciences humaines, sociales et droits	UE 1.1	Psychologie, sociologie, anthropologie	<input type="checkbox"/>
	UE 1.2	Santé publique et économie de la santé	<input type="checkbox"/>
	UE 1.3	Législation, éthique, déontologie	<input type="checkbox"/>
Sciences biologiques et médicales	UE 2.1	Biologie fondamentale	<input type="checkbox"/>
	UE 2.2	Cycles de la vie et grandes fonctions	<input type="checkbox"/>
	UE 2.3	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	<input type="checkbox"/>
	UE 2.4	Processus traumatiques	<input type="checkbox"/>
	UE 2.5	Processus inflammatoires et infectieux	<input type="checkbox"/>
	UE 2.6	Processus psychopathologiques	<input type="checkbox"/>
	UE 2.7	Défaillances organiques et processus dégénératifs	<input type="checkbox"/>
	UE 2.8	Processus obstructifs	<input type="checkbox"/>
	UE 2.9	Processus tumoraux	<input type="checkbox"/>
	UE 2.10	Infectiologie, hygiène	<input type="checkbox"/>
	UE 2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	<input type="checkbox"/>
Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes	UE 3.1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	<input type="checkbox"/>
	UE 3.2	Projet de soins infirmiers	<input type="checkbox"/>
	UE 3.3	Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité	<input type="checkbox"/>
	UE 3.4	Initiation à la démarche de recherche	<input type="checkbox"/>
	UE 3.5	Encadrement des professionnels de soins	<input type="checkbox"/>
Sciences et techniques infirmières, interventions	UE 4.1	Soins de confort et de bien-être	<input type="checkbox"/>
	UE 4.2	Soins relationnels	<input type="checkbox"/>
	UE 4.3	Soins d'urgence	<input type="checkbox"/>
	UE 4.4	Thérapeutique et contribution au diagnostic médical	<input type="checkbox"/>
	UE 4.5	Soins infirmiers et gestion des risques	<input type="checkbox"/>
	UE 4.6	Soins éducatifs et préventifs	<input type="checkbox"/>
	UE 4.7	Soins palliatifs et fin de vie	<input type="checkbox"/>
	UE 4.8	Qualité des soins, évaluation des pratiques	<input type="checkbox"/>
Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière	UE 5.1	Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	<input type="checkbox"/>
	UE 5.2	Evaluation d'une situation clinique	<input type="checkbox"/>
	UE 5.3	Communication et conduite de projet	<input type="checkbox"/>
	UE 5.4	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	<input type="checkbox"/>
	UE 5.5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	<input type="checkbox"/>
	UE 5.6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	<input type="checkbox"/>
	UE 5.7	Unités optionnelles	<input type="checkbox"/>
Méthodes de travail	UE 6.1	Méthodes de travail	<input type="checkbox"/>
	UE 6.2	Anglais	<input type="checkbox"/>

3 Accompagner la réflexivité

Le référentiel de la formation des infirmiers en France signale explicitement l'intention de former des « praticiens réflexifs » (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier). La pratique réflexive se définit comme une activité intellectuelle et affective dans laquelle l'individu s'engage à **“explorer ses expériences dans le but de mieux les comprendre, réaliser des apprentissages afin de les transférer dans de nouvelles situations”** (selon Donald Schön et David Boud).

L'objectif est donc de favoriser l'anticipation, la compréhension et la définition du sens de l'action de l'étudiant.

Questions type pour favoriser la posture réflexive :

Avant que l'étudiant réalise une activité, lui demander :

- Quelles connaissances mobilisez-vous ?
- Quelles expériences antérieures pensez-vous utiliser ?
- Quelles techniques pensez-vous utiliser ?
- Quelles difficultés pensez-vous rencontrer ?
- Pouvez-vous identifier les points essentiels de cette activité ?

Après la réalisation de l'activité par l'étudiant, lui demander :

- Quel bilan faites-vous de l'activité que vous venez de réaliser (Reprendre les questions de départ) ?
- Quels écarts avez-vous repéré ?
- Quels enseignements en dégagez-vous ?
- Quels objectifs pouvez-vous poser ?
- Quels sont les invariants que vous pouvez reproduire dans une autre situation (transfert) ?

Annexe I – La Formation en Soins Infirmiers

Organisation de la formation

Les 5100 heures d'études sont réparties de la manière suivante :

- 2100 heures de cours
- **2100 heures en stage**
 - 1ère année : 5 semaines au semestre 1, 10 semaines au semestre 2
 - 2ème année : 10 semaines au semestre 3, 10 semaines au semestre 4
 - 3ème année : 10 semaines au semestre 5, 15 semaines au semestre 6

4 types de stages obligatoires sur les 3 ans

- Soins de courte durée
- Soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie
- Soins en santé mentale et en psychiatrie

Référentiel de formation

Le référentiel de formation est écrit dans une forme universitaire : des ECTS (système européen de transfert de compétences) sont attribués aux unités d'enseignement. Chaque semestre l'étudiant doit valider 30 ECTS, soit 180 ECTS à l'issue des 6 semestres de formation.

Le référentiel de formation, vise l'acquisition des compétences du métier sur 6 champs :

Champs 1

Sciences humaines, sociales et droits	UE 1.1	Psychologie, sociologie, anthropologie
	UE 1.2	Santé publique et économie de la santé
	UE 1.3	Législation, éthique, déontologie

Champs 2

Sciences biologiques et médicales	UE 2.1	Biologie fondamentale
	UE 2.2	Cycles de la vie et grandes fonctions
	UE 2.3	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie
	UE 2.4	Processus traumatiques
	UE 2.5	Processus inflammatoires et infectieux
	UE 2.6	Processus psychopathologiques
	UE 2.7	Défaillances organiques et processus dégénératifs
	UE 2.8	Processus obstructifs
	UE 2.9	Processus tumoraux
	UE 2.10	Infectiologie, hygiène
	UE 2.11	Pharmacologie et thérapeutiques

Champs 3

Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes

- UE 3.1 Raisonement et démarche clinique infirmière
- UE 3.2 Projet de soins infirmiers
- UE 3.3 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité
- UE 3.4 Initiation à la démarche de recherche
- UE 3.5 Encadrement des professionnels de soins

Champs 4

Sciences et techniques infirmières, interventions

- UE 4.1 Soins de confort et de bien-être
- UE 4.2 Soins relationnels
- UE 4.3 Soins d'urgence
- UE 4.4 Thérapeutique et contribution au diagnostic médical
- UE 4.5 Soins infirmiers et gestion des risques
- UE 4.6 Soins éducatifs et préventifs
- UE 4.7 Soins palliatifs et fin de vie
- UE 4.8 Qualité des soins, évaluation des pratiques

Champs 5

Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière

- UE 5.1 Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- UE 5.2 Evaluation d'une situation clinique
- UE 5.3 Communication et conduite de projet
- UE 5.4 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires
- UE 5.5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins
- UE 5.6 Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles
- UE 5.7 Unités optionnelles

Champs 5

Méthodes de travail

- UE 6.1 Méthodes de travail
- UE 6.2 Anglais

GUIDE DU TUTORAT DES ÉTUDIANTS INFIRMIERS



URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE



5 boulevard Vincent Gâche, 44200 NANTES



02.40.69.19.75, contact@urps-idel-paysdelaloire.fr



www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr



URPS

Infirmiers libéraux
Pays de la Loire